



TROP, C'EST TROP !

TOUS EN GREVE LE 8 DECEMBRE

Pour le maintien de notre système de Mutuelle :

- Contre la suppression de la cotisation sur la tranche C
 - Pas d'économie pour la Direction
 - Maintien d'une cotisation conjoint fonction du salaire

D'un côté nos dirigeants distribuent avec largesse :

- Augmentations systématiques de rémunération de notre PDG
 - Dividendes pour les actionnaires et les poches vides pour les salariés
 - Nouveau plan de 1 200 000 actions gratuites dont 300 000 pour notre seul PDG



En revanche, ils s'opposent farouchement à une augmentation collective qui n'oublie personne.

- Alors que l'augmentation salariale augmente mécaniquement les cotisations Mutuelle et sauvegarde notre système,
 - Alors que c'est à Gfi que les frais et accessoires sont les plus faibles (frais de missions, tickets restaurant, ...)

Exprimons-nous fortement le 8 décembre !

Mobilisons-nous, contactons nos collègues pour arrêter le travail 1h, 2h, 1/2 journée ou la journée entière. Ne comptons pas sur les autres pour la réussite de cette journée, soyons tous acteurs de cette mobilisation : discutez, parlez, mailez, téléphonez ...

Une réunion paritaire aura lieu le 10 décembre, nous pouvons peser dans les négociations à venir.

LA DIRECTION N'ENTEND RIEN. DISONS LE PLUS FORT !

TOUS EN GREVE LE 8 DECEMBRE

QUELQUES INFOS PRATIQUES SUR COMMENT FAIRE GREVE :

- Un-e salarié-e se mettant en grève n'a pas d'**obligation de délai de préavis**. Il faut cependant en informer l'employeur. Une information préalable permet d'éviter tout doute en termes de sécurité et de responsabilité. **Les salarié-es en clientèle peuvent bien évidemment faire grève de la même façon**. Vous pouvez prévenir le client ou demander à votre manager de le faire.
 - **La retenue de salaire est strictement proportionnelle au temps de grève**, même de quelques minutes, et y compris s'agissant des salariés en forfait jours. En outre, aucune mesure discriminatoire telle qu'une suppression de prime ou d'augmentation ne pourra avoir lieu (1h de grève c'est entre 12 et 20 € pour la plupart d'entre nous)
 - **Article L1132-2 du code du travail** : "Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire (...) en raison de l'exercice normal du droit de grève."
 - **La saisie sur le CRA** se fait en choisissant la rubrique "NP" et en indiquant le temps précis travaillé le 8 décembre et en indiquant en commentaire "Grève de xx heures".



MUTUELLE

Rappel des faits en novembre

- Le 4 novembre, Mr Rouaix a reçu la commission de suivi composée des 5 Organisations Syndicales et de 2 représentants du CCE. Le PDG n'a fait qu'afficher son mépris envers les **1 600** signataires de la pétition, les représentants syndicaux, et les salarié-e-s, écoutant sans bien entendre nos arguments et demandes (et 1800 signataires à ce jour).

- Le 27 novembre, la réunion paritaire sur la mutuelle n'a duré que 20 mn, où la direction a fait une proposition intermédiaire. La cotisation conjoint serait de 30,62 € en 2016 puis 40,83 € en 2017, cependant pour combler le manque à gagner la cotisation des salarié-e-s passerait à 2,78% au lieu de 2,64%.

Cela donne le tableau pour 2016 suivant (**pour 2017 et après ce sera 10 € de plus**)

Le coût des options s'élèverait à 2,54 € sans forcément atteindre le même niveau de garantie actuel, encore en discussion.

Cotisation pour un salarié seul			
Salaire mensuel	Actuelle	Future en 2016	Ecart
1 000 €	10,40 €	12,82 €	+ 2,43 €
2 000 €	20,79 €	23,11 €	+ 2,31 €
3 000 €	31,19 €	33,39 €	+ 2,20 €
7 000 €	68,39 €	74,54 €	+ 6,15 €
10 000 €	96,14 €	105,40 €	+ 9,26 €
15 000 €	142,39 €	132,96 €	- 9,42 €

Cotisation pour un salarié et son conjoint			
Salaire mensuel	Actuelle	Future en 2016	Ecart
1 000 €	14,10 €	45,66 €	+ 31,56 €
2 000 €	28,19 €	55,95 €	+ 27,75 €
3 000 €	42,29 €	66,23 €	+ 23,94 €
7 000 €	94,29 €	107,38 €	+ 13,09 €
10 000 €	133,14 €	138,24 €	+ 5,10 €
15 000 €	197,89 €	165,80 €	- 32,08 €

La direction ne fait plus d'économie sur notre dos, mais ne participe en rien à l'augmentation que supportent les salarié-e-s.

En effet, les cotisations supplémentaires ne sont payées que par les salarié-e-s (cotisations des salarié-e-s + sur-cotisations des conjoint-e-s).

Aujourd'hui, où en est-on ?

La Direction évolue peu sur ses positions :

- **elle supprime toute cotisation sur la tranche C** des salaires (elle pèse 1,7M€ de la masse salariale, ce qui apporte environ 50K€ de cotisations). **Ce manque à gagner sera pris dans la poche** des salarié-e-s qui n'ont pas la chance d'avoir ce niveau de rémunération : **INJUSTICE !**

- **elle ne réduit plus sa participation dans le financement de la mutuelle** : mais elle ne participe pas à l'augmentation du montant total des cotisations: **INJUSTICE !**

- **elle veut garantir l'équilibre du régime** (environ 3% de déficit en 2014, soit 170K€) **en s'acharnant sur les familles et particulièrement celles pour lesquelles le salaire Gfi est parmi les plus faibles** (rappel : pour les salarié-e-s rémunéré-e-s à 2500 €/mois, cela coûtera environ **25€ de plus par mois** en cotisation « avec conjoint » en 2016, et **35€ de plus à partir de 2017**), soit 1,2 M€ de plus pris dans les poches des salarié-e-s : **INJUSTICE !**

TOUS EN GREVE LE 8 DECEMBRE

RASSEMBLEMENT DEVANT VOTRE AGENCE A 10H30

Personnes à contacter en cas de besoin

Marc AUBERTIN marc.aubertin@free.fr 06 70 40 47 88

Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

Modeste MENSAH dovimodeste@gmail.com 0603917374